

Service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux

habilitation
familiale

mandat de
protection
future

tutelle

sauvegarde
de justice

curatelle

Nous organisons

LE JEUDI 8 OCTOBRE 2026

de 15h00 à 17h00

**Une réunion publique relative aux
mesures de protection :**



⇒ *Les différentes mesures de protection (Procédure, mise en œuvre)*



⇒ *Exercice partagé d'une mesure (subrogé, co-tuteur, co-curateur)*



⇒ *L'habilitation familiale et le mandat de protection future*



**Salle des fêtes Guillaume Le Caroff
(Salle Quartz)**

**1 Esplanade des Justes Parmi les Nations
ROSTRENEN**



Association Costarmoricaine

d'Accompagnement et de Protection



02.96.78.84.00

www.acap22.fr

Association de Protection

des Majeurs



02.96.68.16.80

www.apm22.fr

Union Départementale des

Associations Familiales



02.96.68.93.99

www.udaf22.fr